



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 25
Abstentions : 0
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/09/2025

DELIBERATION
n° CA 2025 – 32-a

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Agence comptable)*

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 30/09/2025
DELIBERATION n° CA.2025 - 32-a
Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Agence comptable))

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
01/09/2025	Remise gracieuse	Agence comptable	Décision n°2025-09-02 Remise gracieuse pour un montant de 3 150€
01/09/2025	Admission en non-valeur	Agence comptable	Décision n°2025-09-03 Admissions en non-valeur pour un total de 5 237,40€
01/09/2025	Décision réglementaire.	Agence comptable	Décision n°2025-09-04 Nouvelles durées d'amortissement